

## **DELIBERATION**

Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire Séance du 17 novembre 2017

Président de séance : Yann TRICHARD Secrétaire de séance : Thomas GEORGELIN

## DESIGNATION DES ADMNISTRATEURS AU SEIN DE L'ECOLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CONSULAIRE (EESC) AUDENCIA

Dans le cadre de la transformation d'Audencia Business School en établissement d'enseignement supérieur consulaire (EESC), et afin de garantir la composition du conseil d'administration, notre Assemblée Générale a, par délibération du 15 septembre 2017, approuvé un pacte d'actionnaires aux termes duquel les deux associés de l'EESC Audencia s'engagent à ce que soient désignés comme administrateurs :

- deux représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes St-Nazaire siégeant au sein de l'Association Audencia,
- le représentant des diplômés d'Audencia siégeant au sein de l'Association Audencia,
- le représentant du membre actif siégeant au sein de l'Association Audencia,
- le Président ou son représentant de la fondation Audencia,
- trois représentants du monde de l'entreprise dont au moins un diplômé issu de l'une des écoles gérées par Audencia, proposés par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire et n'ayant pas la qualité d'élu consulaire,
- trois représentant du monde de l'entreprise dont au moins un diplômé issu de l'une des écoles gérées par Audencia, proposés par l'Association Audencia et n'ayant pas la qualité d'élu consulaire.
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes Saint-Nazaire proposé par elle et ne siégeant pas au sein de l'Association Audencia,
- deux personnes physiques qui, de par leur activité ou par leur passé de professionnel d'enseignement supérieur, de formation et de recherche conduite par l'EESC Audencia, désignée par l'Association Audencia et n'ayant pas la qualité de représentant de l'un des membres de ladite Association.

Du fait de la représentation « croisée » de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire au sein de l'association Audencia et de l'EESC Audencia, il importe parallèlement de désigner les deux représentants au sein de l'association Audencia qui, en application du pacte, siégeront de droit au conseil d'administration de l'EESC.

Aussi, il est proposé de désigner pour une durée de trois ans à compter de la constitution d'EESC Audencia :

- Messieurs Yann TRICHARD et Christian LE CORNEC, en qualité de représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes St-Nazaire au sein de l'association Audencia qui eux-mêmes siégeront à l'assemblée générale l'association Audencia en qualité de représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes St-Nazaire.
- Messieurs Laurent METRAL et Bruno HUG DE LARAUZE, en qualité de représentants du monde de l'entreprise, proposés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes St-Nazaire et n'ayant pas la qualité d'élu consulaire,
- Madame Sylvie CASENAVE-PERE représentante du monde de l'entreprise, diplômée de l'une des écoles gérées par Audencia et proposée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes St-Nazaire et n'ayant pas la qualité d'élue consulaire,



- Monsieur Renaud JOSSE, en qualité de représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes St-Nazaire ne siégeant pas au sein de l'association Audencia,

\* \* \* \*

Vu le Code de commerce,

Vu le projet de statuts de l'établissement d'enseignement supérieur consulaire (EESC) Audencia approuvé par délibération du 15 septembre 2017,

Vu le projet de pacte d'actionnaires approuvé par délibération du 15 septembre 2017,

Vu le projet de statuts modifiés de l'association Audencia.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale :

- désigne pour siéger à l'assemblée générale de l'association Audencia en qualité de représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire ce pour une durée de trois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 : Messieurs Yann TRICHARD et Christian LE CORNEC,
- désigne pour siéger au conseil d'administration d'EESC Audencia et ce pour une durée de trois à compter de la constitution de l'EESC :
  - Messieurs Yann TRICHARD et Christian LE CORNEC, en qualité de représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes St-Nazaire au sein de l'association Audencia,
  - Messieurs Laurent METRAL et Bruno HUG DE LARAUZE, en qualité de représentants du monde de l'entreprise, proposés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes St-Nazaire et n'ayant pas la qualité d'élu consulaire,
  - Madame Sylvie CASENAVE-PERE représentante du monde de l'entreprise, diplômée de l'une des écoles gérées par Audencia et proposée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes St-Nazaire et n'ayant pas la qualité d'élue consulaire,
  - Monsieur Renaud JOSSE, en qualité de représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes St-Nazaire ne siégeant pas au sein de l'association Audencia,

## Délibération approuvée par

36 voix POUR

0 voix CONTRE

0 voix ABSTENTION

Quorum: 59

Présents : 36

9- A-.n

Votants: 36

Le Président de la CCI Nantes St-Nazaire

Le Secrétaire, membre du Bureau